



Kubski Grégoire, Clément Christian

Préserver la culture musicale fribourgeoise par l'amélioration de son enseignement à l'école

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 24.01.25

Transmission au CE : *24.01.25

Dépôt et développement

La pratique instrumentale et chorale est fortement ancrée dans le Canton de Fribourg. La pratique de la musique en groupe est un aspect essentiel de ciment de la société fribourgeoise. Ces pratiques musicales sont d'ailleurs inscrites à la liste suisse des traditions vivantes. Il existe cependant un réel risque que cette culture fribourgeoise s'étiolle et s'érode si une réaction ambitieuse n'intervient pas. Or, l'enseignement de la musique en milieu scolaire constitue le premier pilier de l'acquisition de connaissances musicales et permet de créer des vocations. De plus, l'éducation musicale, inscrite à l'article 67a de la Constitution cantonale de Fribourg (ci-après : Cst.) et en particulier la pratique musicale jouent un rôle significatif dans le développement global des élèves. Il ne suffit pas d'écouter de la musique, il faut la pratiquer comme le prévoit l'article 67a al. 3 Cst., que le canton a la charge de mettre en œuvre. L'influence particulièrement notable est certainement le renforcement des compétences cognitives telles que la mémoire, l'attention, la résolution de problèmes et la pensée critique. Elle apprend la discipline et développe la concentration et la compréhension de structures complexes, ce qui stimule le cerveau. Les autorités cantonales font de réels efforts pour améliorer l'enseignement de la musique (cf. Rapport 2023-DFAC-15). Cependant, il y a lieu d'ancrer dans la loi certains principes permettant d'améliorer concrètement l'enseignement musical dans le canton.

L'enseignement musical, souvent considéré comme le parent pauvre du cursus scolaire, est confronté à plusieurs difficultés. Une étude très détaillée relève le caractère personnel de l'investissement des 1022 enseignant-e-s interrogé-e-s. L'enseignement musical dépend de la valeur que les enseignant-e-s donnent à leurs pratiques professionnelles. Selon l'étude, neuf enseignant-e-s sur dix reconnaissent l'importance de l'apprentissage musical en classe. Cependant, 63,3 % d'entre eux déclarent manquer de compétences. « Les enseignants se réfugient souvent derrière des connaissances imparfaites (formation initiale pas suffisante, contraintes de temps) pour justifier une situation qui pourrait les mettre en désaccord avec leur propre identité professionnelle d'enseignant censé apporter tous les savoirs à leurs élèves ».

Selon une étude parue en 2023 et réalisée avec des didacticiens spécialisés et des enseignants du terrain, les freins liés à la pratique musicale en classe sont liés aux contraintes organisationnelles (temps, espace, locaux), au manque de formation initiale et au sentiment d'expertise des enseignants. Les résultats démontrent que la pratique musicale dépend des valeurs des enseignants et de la confiance qu'ils ont en leurs capacités pour mener à bien la discipline. Cette étude conclut que des pistes d'actions résident notamment dans l'amélioration du sentiment d'efficacité personnelle des enseignants, notamment par la formation à une pratique musicale qui renforcerait le sentiment d'expertise.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

L'enseignant-e du Cycle 1 est un-e professionnel-le qui possède une expertise des différentes étapes du développement cognitif, émotionnel, moteur et social des enfants. Par sa maîtrise des compétences transversales, l'enseignant-e intègre plusieurs domaines d'apprentissage tels que le langage, les mathématiques, les arts, la motricité, etc. En considérant les résultats de ces nombreuses études, il est essentiel de constater que chaque enseignant-e a le potentiel d'améliorer la pratique musicale dans sa classe. La formation actuelle des enseignant-e-s est déjà relativement chargée en raison de la diversité des disciplines auxquels les enseignant-e-s généralistes doivent faire face. De plus, la gestion de classe, les technologies éducatives émergentes ou encore la diversité culturelle et linguistique des élèves prennent une place toujours plus importante dans la vie de l'école. Ce défi de former des enseignant-e-s répondant aux besoins changeants de l'éducation ne peut être que complété par des formations continues qui permettront de poursuivre leur développement professionnel tout en travaillant. Ainsi, un programme de formation complémentaire qui articule théorie et pratique pourra améliorer la qualité didactique de l'enseignement musical, comme le soutient la Dr. Sarah Chardonnens, Professeure à la HEP et à l'Université de Fribourg.

De même, il serait opportun d'intégrer, comme cela se fait dans certaines communes pour la gymnastique, un soutien ponctuel d'enseignant-e-s spécialistes dans l'enseignement de la musique. Ces spécialistes, qui pourraient être des étudiant-e-s au bénéfice d'un bachelors de la Haute école de Musique et/ou des enseignant-e-s du Conservatoire, pour un certain nombre de classes à déterminer, pourraient aider des enseignant-e-s dans l'enseignement de la musique, en complément de la formation continue, à prendre confiance.

Au vu de ce qui précède, les motionnaires demandent que soient introduits, dans la loi idoine, les principes suivants :

- > favoriser le suivi des cours d'enseignement de la musique durant la formation initiale à la HEP ;
- > créer un dispositif de formation continue en éducation musicale pour les enseignant-e-s des Cycles 1 à 4 pour contribuer, de manière approfondie, à l'amélioration de la pratique musicale qui a pour objectifs d'accompagner, de renforcer les compétences et de mettre en confiance les enseignant-e-s ;
- > permettre la participation des enseignant-e-s aux côtés des chercheurs à l'élaboration du programme de formation continue afin d'adapter en tout temps le programme aux besoins du terrain ;
- > soutenir des enseignant-e-s spécialisé-e-s dans l'enseignement de la musique épaulant ponctuellement les enseignant-e-s primaires pour l'enseignement et la pratique de la musique.

—